

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BIKE & RUN

SAISON
2011 / 2012

CAHIER TECHNIQUE



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

📍 2, rue de la Justice - 93213 Saint-Denis La Plaine Cedex

☎ 01.49.46.13.50 / 📠 : 01.49.46.13.60

Email : contact@fftri.com / site web : www.fftri.com

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
PRESENTATION	3
RESPONSABILITES	4
LOGISTIQUE DE COURSE	5
LOCAUX ET ZONES ANNEXES	6
VEHICULES	7
MATERIELS ET EQUIPEMENTS	7
RESSOURCES HUMAINES	8
PRESTATIONS DE SERVICES	8
DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE	8
INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS	9
MEDICAL ET SECURITE	9
CONTROLE ANTI-DOPAGE	10
COMMUNICATION, ANIMATION ET PROTOCOLE	10
REMISE DES PRIX	10
GRILLE DE PRIX	11
PUBLICITE	11
ANNEXES	12
ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UNE AIRE D'ARRIVEE	13
ANNEXE 2: PLAN TYPE D'UNE AIRE DE DEPART ET ZONE DE CONTROLE	14
ANNEXE 3 : PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX	15

INTRODUCTION

Ce cahier technique a été élaboré et révisé au 22 octobre 2011 en fonction de la Réglementation Sportive et du partenariat fédéral en vigueur pour la saison 2011. Dans le cas d'une évolution éventuelle de ceux-ci pour 2012, des chapitres pourront être rectifiés, et les organisateurs s'engagent à les respecter.

PRESENTATION

Les courses au programme se déroulent sur le **format SPRINT d'une durée d'épreuve de 1 Heure plus ou moins 10% pour une distance de 15km qui peut être ajustée en fonction du profil du parcours**

Le Championnat de France de BIKE and RUN se déroulera au mois d'Octobre de la saison sportive

Les courses au programme du Championnat de France 2012 sont :

➤ **Course Toutes Catégories masculins (Juniors – Seniors – Vétérans)**

Cette course peut recenser un maximum de 105 équipes et attribue le titre de Champion de France « Toutes catégories » masculins

➤ **Course Toutes Catégories féminins (Juniors – Seniors – Vétérans)**

Cette course peut recenser un maximum de 105 équipes et attribue les 2 titres de Championnes de France « Toutes Catégories » et Masters féminins

Toutefois, si ce nombre était amené à être dépassé du fait d'une participation « massive » d'une ou des catégories féminines, la C.N.G.E. (Commission Nationale des Grandes Epreuves), en concertation avec l'organisateur et suivant le profil et le parcours proposé, se prononcera sur la programmation établie.

➤ **Course Masters Masculins et attribue le titre de Champion de France Masters masculins**

Cette course peut recenser un maximum de 105 équipes et attribue le titre de Champion de France Masters masculins

Les 3 courses citées seront disputées par équipes de même sexe et constituées de deux personnes licenciées « compétition » d'un même club de même catégorie ou au maximum de 2 catégories d'âge successives (juniors et seniors ou seniors et vétérans)

➤ **Course Mixte Seniors / Masters**

Cette course peut recenser un maximum de 110 équipes et attribue les 2 titres de Champion de France Toutes Catégories Mixte et Masters Mixtes

La course ci-dessus sera disputée par équipes de sexe différent et constituées de deux personnes licenciées « compétition » d'un même club

Les courses concernées se déroulent suivant le programme définitif déterminé par la Direction des Grandes Epreuves (DGE) en fonction des configurations particulières rencontrées après visite des sites.

L'opérateur peut, en parallèle, organiser tout type de course prévu à la Réglementation Générale de la F.F.TRI.. La grille de prix se présentera sous la forme d'une prime par équipe et en aucun cas en une prime individuelle.

Il ne peut en aucune manière, y avoir une quelconque interférence entre les courses du Championnat de France, prioritaires en terme d'horaires, et les autres courses au programme.

Toutes les courses annexes doivent être agréées par la F.F.TRI. conformément à la procédure prévue par la Réglementation Générale Fédérale.

MODALITES DE COURSES

Les modalités des courses du Championnat de France seront les suivantes :

➤ **DEPART**

Aligné sur la ligne de départ sur 3 rangs maximum, un des membres de chaque équipe effectuera une boucle pédestre de 300 à 500m.

Durant la durée de cette boucle, le 2ème équipier attendra le relais par « toucher d'une épaule » dans une zone délimitée et à l'emplacement prévu par l'organisation qui ne devra pas gêner le cheminement normal des coureurs à pieds

➤ **CONDITIONS DE COURSE**

Après le premier relais, les relais entre équipiers seront libres et les équipes n'ont pas obligation d'être uni tout au long du parcours sauf au passage de chaque boucle dans la zone de contrôle délimitée entre deux lignes distantes de 50m. Cette zone sera franchie côte à côte par les 2 concurrents de chaque équipe.

Cette zone de contrôle ne peut pas être également une zone de ravitaillement.

Au moins, un point de ravitaillement sera positionné avec un panneau d'information sur la boucle du parcours

➤ **ARRIVEE**

Une ligne au sol, située à 50 mètres avant la ligne d'arrivée, détermine le début de la zone de regroupement des équipes sur laquelle les 2 concurrents de chaque équipe seront côte à côte jusqu'au passage de la ligne d'arrivée.

Le temps du dernier concurrent de l'équipe servira de référence au classement de l'équipe.

RESPONSABILITES

L'opérateur a la charge, sous contrôle de la F.F.TRI., de l'organisation de la manifestation qui comprend l'épreuve sportive et toutes les opérations annexes à son bon déroulement :

- la production, transmission et mise en place de tous supports (plaquettes, programmes, affiches, etc...) d'information et de communication ainsi que des équipements et des éventuels objets publicitaires relatifs à la manifestation,
- la mise en place logistique et technique de la (des) course (s), et les fournitures en ressources humaines et matérielles et en prestations de services nécessaires à cette mise en place et à son bon déroulement,
- la mise en place de la réception et l'accueil des athlètes, des officiels, de la presse et toutes les fournitures en ressources humaines et matérielles nécessaires à cette réception et à son bon déroulement,
- la mise en œuvre de l'épreuve sportive et de toutes opérations commerciales, protocolaires et publicitaires s'y rapportant.

L'opérateur atteste disposer, et s'engage à présenter :

- 6 mois minimum avant l'évènement les lettres d'avis favorables des mairies concernées, (mairies des lieux désignés où se déroule tout ou partie de l'épreuve),
- 4 mois minimum avant l'évènement un dossier technique comprenant :
 - programme et horaires
 - organigramme du comité d'organisation
 - plan de la Ville et localisation des structures d'accueil et d'hébergement
 - plan des zones départ et arrivée
 - plan de la zone arrivée et localisation des locaux annexes
 - plan des parcours avec profils et dénivelés
 - positionnement de la sécurité (signaleurs, CB,)
 - plan de secours et d'intervention
 - timing du montage de la logistique matériel
 - plan du cadastre (1000) des zones natation, transition et arrivée

L'opérateur s'engage à :

- **prendre un prestataire « chronométrage et classements » labellisés F.F.TRI.**
- **prendre les services d'au moins un animateur agréé par la F.F.TRI.**

Pour s'assurer d'une animation de qualité, la F.F.TRI. préconise les services de 2 animateurs.

LOGISTIQUE DE COURSE

Les dispositions ci-après mentionnées sont spécifiques au Championnat de France et viennent en complément de la Réglementation Générale de la F.F.TRI. où sont énumérées les règles communes à tous les types de course.

L'opérateur est en charge de :

Aire de Départ

L'aire de départ est :

- isolée du public
- spécifiquement aménagée pour satisfaire au départ sur 3 rangs MAXI des concurrents

Zone de contrôle

La zone de contrôle est :

- isolée du public
- délimitée par 2 lignes distinctes et distantes de 50m
- d'une largeur minimum de 12 m

(voir annexe 3.)

Parcours

Le parcours est effectué sur tout type de terrain praticable à vélo hormis sur route bitumée.

Toutefois, des portions bitumées de 150m MAX pourront être empruntées pour réaliser la jonction entre des portions dites « vertes ». Le parcours **doit se dérouler sur 4 à 5 boucles**. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit durant les différentes boucles. Le cheminement du parcours doit être parfaitement lisible par les concurrents. Les changements de direction, les points « à risques », les zones de contrôle et de ravitaillement sont signalés par des panneaux verticaux situés à 1,20m du sol.

La DGE peut apporter des modifications qui lui semblent nécessaires au regard du parcours proposé par l'opérateur.

Zone d'Arrivée

Les 50 derniers mètres avant la ligne d'arrivée, la ligne d'arrivée et 15 mètres après la ligne sont de part et d'autre protégée par des barrières de sécurité permettant le positionnement de banderoles publicitaires.

Une ligne, située 50m avant la ligne, signalant la zone d'arrivée sera positionnée au sol. L'arrivée se fait sur une ligne droite. Aucun véhicule n'est autorisé à entrer dans le couloir d'arrivée durant la course.

L'arrivée sera matérialisée par un arche dont le passage « concurrents est de 5m de largeur et par une ligne blanche tracée au sol.

L'aire d'arrivée fermée est autorisée seulement aux :

- athlètes
- aux personnes dûment accréditées

Cette aire inclut :

- une ligne droite d'arrivée d'une longueur d'environ 50 mètres minimum pour une largeur de 5m puis une aire d'environ 40m carrés après la ligne d'arrivée
- une zone d'arbitrage 2m carrés
- un portique arrivée non gonflable avec un passage concurrent de 4m
- une zone réservée au chronométrage
- une estrade presse
- un espace médical déterminé en fonction des besoins médicaux nécessaires à la course considérée comme détaillé au paragraphe Médical et Sécurité
- un espace ravitaillement

CHAMPIONNAT DE FRANCE BIKE & RUN - SAISON 2012

Contiguë à cette aire on trouve :

- un espace interview, d'environ 4 m². Un fond d'interview fourni par la F.F.TRI. (bâche PVC avec œillets de dimension 2m30 de long sur 1m25 de haut) devra être accroché à une hauteur d'environ 1 m au-dessus du sol. Ce fond d'interview pourra faire figurer les logos des partenaires de l'organisation (sous forme d'autocollants au format).

A proximité immédiate de l'aire d'arrivée fermée on trouve :

- éventuellement un espace de récupération d'environ 50m² (kiné)
- un local arbitre d'environ 20m² avec 1 table et 5 chaises

A moins de 200m de l'aire d'arrivée fermée on trouve :

- le local de contrôle antidopage comprenant 2 WC et une salle attenante équipée d'une table de 2m² et d'au minimum 10 chaises. Des bouteilles d'eau, en verre, bouchonnées seront mises à disposition. Le cheminement entre l'arrivée et le local anti dopage devra être jalonné par des affiches ou panneaux verticaux
- le local prévu pour le jury d'appel muni d'une table et 6 chaises

(Voir l'annexe 2, présentant une proposition de zone d'arrivée).

LOCAUX ET ZONES ANNEXES

L'opérateur est en charge de :

Aire d'arrivée

Toutes les installations prévues plus haut sur et au voisinage de celle-ci.

Salle Retrait des Dossards

Une salle d'au minimum 30m² est prévue pour le retrait des dossards.

Salle d'exposé de course

Une salle d'environ 50 m² munie d'un vidéo projecteur, d'un écran, d'une sonorisation, d'un ordinateur et de 50 chaises

Salle de Presse

Une salle réservée à la Presse et équipée au minimum de :

- 1 téléphone
- 1 photocopieur
- **1 accès Internet.**

Divers

- une aire parking V.I.P. et une aire parking concurrents.
- des aires de ravitaillement mis en place pour chaque point considéré :
 - poste de ravitaillement Liquide (L) = 1 table de 2m² minimum pour l'eau + 25 mètres plus loin 1 table de 2m² minimum pour les produits énergétiques + 25 mètres plus loin 1 table de 2m² minimum pour l'eau,
 - un poste de ravitaillement Solide (S) = 1 table de 2m² minimum pour les produits solides sur la ligne d'arrivée.

VEHICULES

L'opérateur est en charge de :

NB : Hors demande spécifique,

- 1 moto tout terrain ouvreuse devant le (la) premier (ère) de la course
- 1 moto balai tout terrain sur le dernier tour
- 3 vélos tout terrain pour l'arbitrage
- tous véhicules médicaux

Les délégués techniques fédéraux sont seuls habilités à autoriser ou non autoriser la circulation de véhicules supplémentaires.

MATERIELS ET EQUIPEMENTS

La F.F.TRI. est en charge de :

Matériels Divers

- les médailles (or – argent – bronze) récompensant les podiums de chaque catégorie
- les maillots de champions de France
- le ruban final arrivée

L'opérateur est en charge de :

La fourniture de base se détaille comme suit :

Matériel aux concurrents

- 2 dossards par équipes
- 1 plaque type VTT pour montage sur devant du guidon
- 2 puces électroniques

Horloges

- 1 horloge sur la ligne d'arrivée

Portiques

- un portique arrivé avec passage concurrents de 4 m

Podiums

- un podium animation avec sonorisation (30m² minimum)
- Prévoir la diffusion de l'hymne national lors des podiums
- une « estrade photographe » d'environ 50 cm de hauteur, pouvant accueillir 10 personnes, dans l'axe de la ligne d'arrivée
- un podium à 3 marches (avec fond vertical de 4,00 x 2,50 mètres) pour la remise des prix

Matériels Divers

- toutes barrières de sécurité nécessaires à la protection des parcours
- toutes tables, récipients et éponges nécessaires aux postes de ravitaillements
- tout support pour la signalisation verticale des parcours
- tout moyen de communication organisation (téléphones portables, talkies walkies)

Cartes d'accréditation

- la fourniture de cartes d'accréditation d'au minimum 10 cm de haut sur 7 de large, cartonnées et plastifiées au verso desquelles seront mentionnées les coordonnées téléphoniques des responsables de secteurs. Ces cartes sont pour :
 - la presse
 - les VIP
 - les officiels F.F.TRI.
 - les organisateurs
- la fourniture de macarons moto

Equipements, Produits de Ravitaillement

- tee-shirts ou dotation organisation et concurrents, dont le visuel est à faire valider par le service « communication » de la F.F.TRI. avant fabrication
- le matériel pour signalisation et fléchage des parcours
- les sacs concurrents, 1 dossard par concurrent
- tout produit liquide et solide de ravitaillement

RESSOURCES HUMAINES

L'opérateur est en charge de :

- tout personnel de protection des circuits
- tout personnel de protection et de contrôle des entrées des aires de départ, de contrôles et d'arrivée et des salles à disposition de l'organisation
- tout personnel de manutention pour évolution des zones départ, contrôle et arrivée au fur et à mesure du déroulement de la course
- tout personnel et matériel de manutention pour réception et expédition
- tout personnel pour montage et démontage du matériel fédéral (4 personnes minimum)
- tout personnel de mise en place et enlèvement des banderoles, oriflammes (partenaires locaux et fédéraux) et distribution publicitaire (3 personnes minimum)
- tout personnel de ravitaillements
- tout pilote de moto, au regard des véhicules prévus
- tout personnel médical, et **assesseurs au contrôle anti-dopage (chaperons)**
- tout personnel assesseur à l'arbitrage et au classement
- tout personnel protocole et accueil
- tout personnel de conditionnement des sacs concurrents et de retrait des dossards

PRESTATIONS DE SERVICES

L'opérateur est en charge de:

- **la prise en charge d'un maximum de 7 nuitées que** la F.F.TRI. est seule à fixer la répartition (délégués techniques, arbitres, élus fédéraux, invités, etc.)
- l'accueil concurrents et le retrait des sacs et dossards correspondants
- l'accueil des officiels et de la presse et leurs transferts éventuels durant leur séjour

DIRECTION DE COURSE ET ARBITRAGE

La F.F.TRI. est en charge de :

- la Direction de la Course
- la désignation des Arbitres (4 minimum) de la course et prend en charge les frais s'y rapportant

L'opérateur est en charge de :

- besoins en arbitrage complémentaire et prend à sa charge tous les coûts relatifs au complément d'arbitres

INSCRIPTIONS, CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENTS

La F.F.TRI. est en charge de :

- éditer et transmettre aux ligues la fiche d'inscription « type »
- transmettre à l'opérateur la liste des concurrents qualifiés d'office
- transmettre à l'opérateur les nominations attribuées aux 15 premiers dossards des courses (15 premiers de l'année N – 1)
- contrôler les inscrits par rapport aux quotas ligues et qualifiés d'office et exceptionnels sur les courses

L'opérateur est en charge de :

- d'engager un prestataire agréé par la F.F.TRI. selon une liste validée annuellement par la Direction des Grandes Epreuves
- d'enregistrer les participants
- La F.F.TRI. communique à chacune de ses L.R.TRI. les quotas d'athlètes auxquels elles ont droit.
- Sur la base du formulaire fédéral, la F.F.TRI. pour les qualifiés d'office et les Ligues Régionales pour les qualifiés de leur territoire, sont chargées de transmettre à l'opérateur les formulaires d'inscription.
- Les inscriptions ne sont acceptables que si elles sont validées soit par la F.F.TRI., soit par la L.R. et **comportent les cachets de la F.F.TRI. ou de la L.R.TRI..** Un contrôle pourra être effectué par le délégué fédéral
- Chaque L.R.TRI. a la possibilité de transmettre ses inscriptions auprès de l'opérateur jusqu'à 20 jours avant la date de l'épreuve.
- Si après cette limite, des places sont toujours disponibles, l'opérateur peut accepter autant de compétiteurs libres qui partiront avec les courses "Open". L'opérateur fait son affaire de l'enregistrement des inscriptions des éventuels concurrents en "Open".
- de réaliser, en collaboration avec le délégué fédéral, la présentation de l'épreuve (briefing) sur support informatique type « power point ». Dans tous les cas, cette présentation est à transmettre au Délégué Fédéral 8 jours minimum avant l'épreuve
La présentation technique de l'épreuve pourra se réaliser en 1 ou 2 fois au minimum 3 heures avant le départ des courses Championnat de France

Le chronométrateur doit :

- établir et éditer les classements des différentes courses
- mettre à disposition de l'organisation le starter de départ (pistolet)

MEDICAL ET SECURITE

L'opérateur à l'entière maîtrise de l'organisation médicale.

L'opérateur est en charge de :

- De l'organisation médicale de l'épreuve dans le respect de la RGF
- Des coûts financiers engendrés par la mise en place de la structure médicale de l'organisation. Cette structure est mise en place sous l'autorité de l'opérateur.

Moyens matériels & humains

CF Réglementation Générale Sportive

CONTROLE ANTI-DOPAGE

La F.F.TRI. est en charge de :

- des coûts afférents à la présence du Délégué Fédéral Anti-Dopage en charge de la tenue du contrôle

L'opérateur est en charge de :

- la mise à disposition de locaux aménagés et en parfait état de propreté et des produits liquides de ravitaillement comme défini par la F.F.TRI.
- la fourniture des personnels assesseurs au Contrôle Anti-Dopage
- La fourniture de bénévoles majeurs appelés « Chaperons », chargés d'accompagner au local les athlètes désignés. Leur quantité est fonction du nombre indiqué par le médecin préleveur. Les chaperons seront masculins et féminins pour les courses respectives

COMMUNICATION, ANIMATION ET PROTOCOLE

La F.F.TRI. est en charge de:

- la définition de toutes les opérations de communication avec la presse écrite et télévisuelle nationale
- la transmission de communiqués de presse spécifiques et des brochures de l'épreuve aux journalistes recensés dans le fichier presse F.F.TRI.
- la validation des affiches, programmes, plaquettes, visuels T-shirts, et de manière générale de tout support de communication avant fabrication par l'opérateur (vérification du respect de la charte graphique fédérale et de celle des partenaires fédéraux)
- la définition du protocole de remise des prix (annexe 2)
- la fourniture de toutes les médailles et maillots de Champion (ne) de France
- la promotion de l'épreuve sur le Site Fédéral www.fftri.com

L'opérateur est en charge de:

- du coût des prix individuels versés à la F.F.TRI. qui reversera aux concurrents
- coupe ou trophée pour remise des prix officielle sur le podium arrivée
- bouquets de fleurs au minimum pour les femmes
- la prestation des animateurs pendant la course et la cérémonie de remise des prix et prend à sa charge les honoraires et les frais correspondants.
- L'opérateur est tenu d'engager au minimum un animateur agréé par la F.F.TRI. selon une liste validée annuellement par C.N.G.E.. Cet animateur occupe la fonction d'Animateur Principal. La F.F.TRI. préconise l'emploi de 2 animateurs pour réaliser une animation de qualité
- des plaquettes, affiches et tout support relatif à la communication et l'information autour de la course. **Un bon à tirer de chacun des supports édités est soumis pour approbation préalable à la F.F.TRI..**
- La restauration des journalistes le jour de l'événement

REMISE DES PRIX

La remise des Prix s'effectue au cours de la cérémonie « Podium Arrivée ». Elle se déroule sur le Podium « Arrivée » dans les quinze minutes consécutives à l'arrivée des troisièmes de la course considérée, selon le protocole de remise des prix (voir annexe).

Une réunion de préparation du protocole « remise des prix » se déroulera la veille des courses à laquelle participera l'organisateur, le responsable « protocole » de l'organisation, les animateurs, le ou les délégués techniques fédéraux.

GRILLE DE PRIX

La F.F.TRI. est en charge du versement de la Grille de Prix.

PUBLICITE

L'épreuve devra être identifiée par le label :

Championnat de France de BIKE and RUN

La F.F.TRI. est en charge de :

- La fourniture des oriflammes aux couleurs fédérales
- La fourniture des autocollants fédéraux

L'opérateur est en charge de :

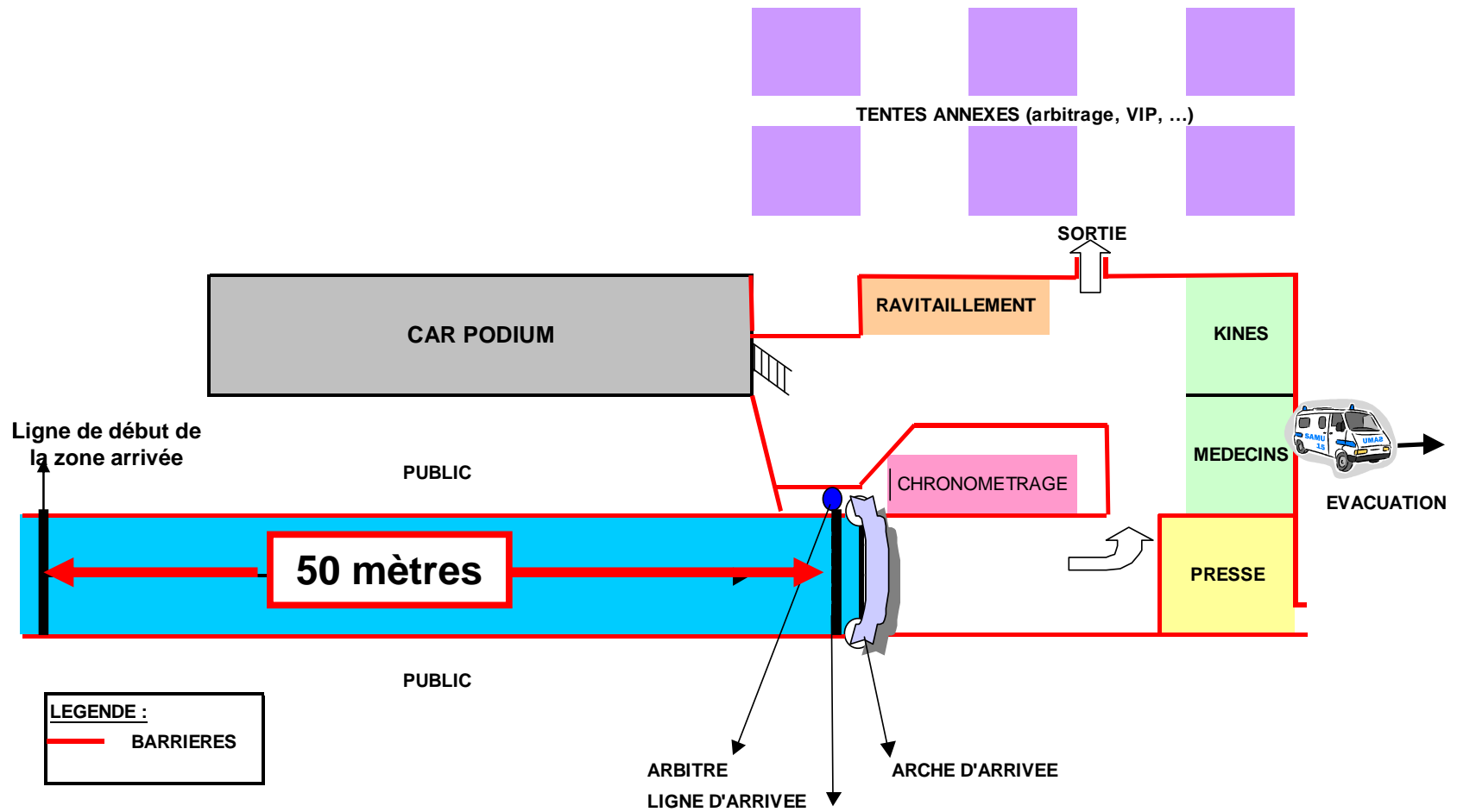
Un bon à tirer de chacun des supports édités est obligatoirement soumis pour approbation préalable à la F.F.TRI.,

➤ Réservation terrain :

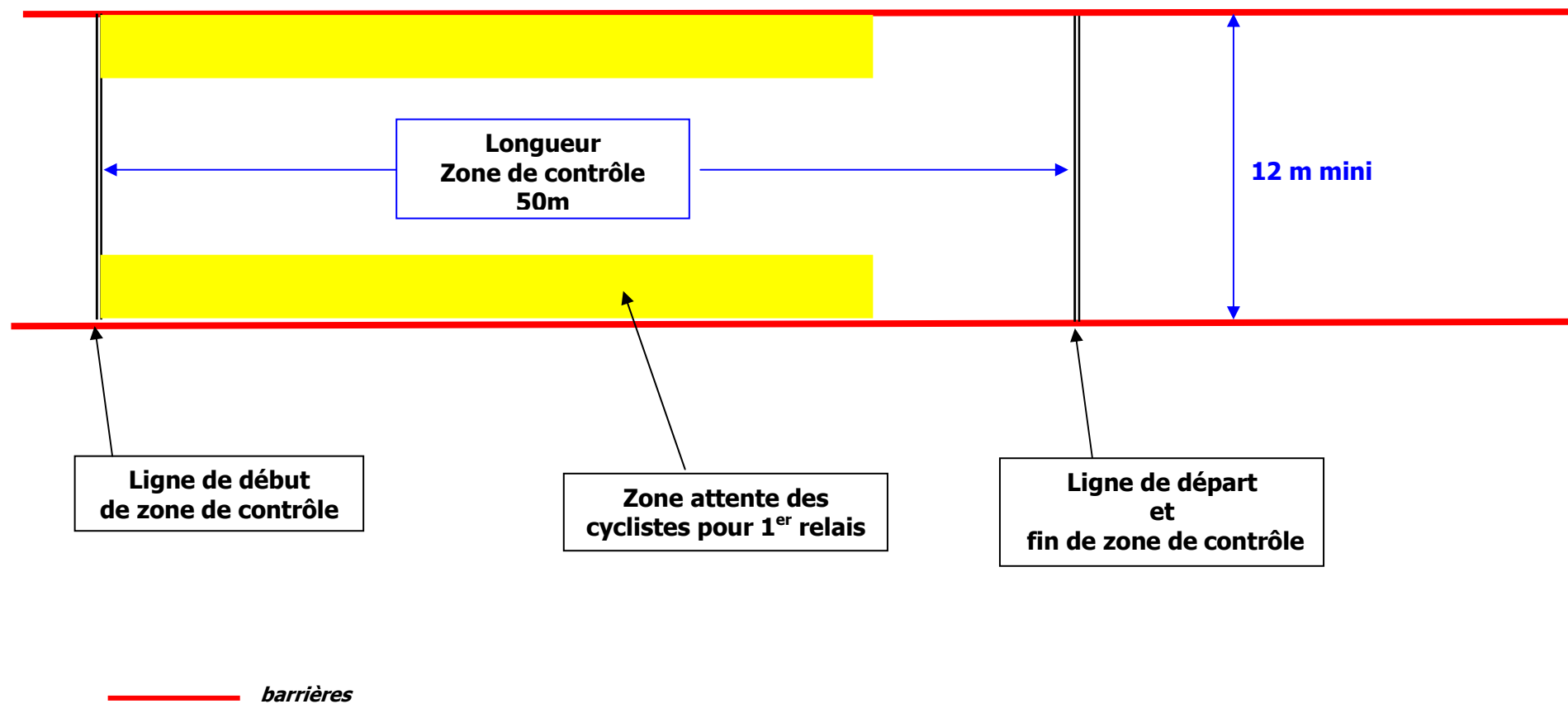
- 25 % de la surface publicitaire globale sur le portique ou l'arche d'arrivée pour le logo fédéral
- Le positionnement des 5 banderoles et 10 oriflammes au logo F.F.TRI. sur les parcours et dans les différentes zones de départ, de contrôles et d'arrivée. L'opérateur comme prévu au présent cahier technique (Ressources Humaines) met à la disposition de la F.F.TRI. Les personnels nécessaires à la pose des banderoles ci-dessus évoquées.

ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAN TYPE D'UNE AIRE D'ARRIVEE



ANNEXE 2: PLAN TYPE D'UNE AIRE DE DEPART ET ZONE DE CONTROLE



ANNEXE 3 :

PROTOCOLE DE REMISE DES PRIX

Seul le délégué technique fédéral représentant la Commission Nationale des Grandes Epreuves est habilité à autoriser le démarrage des podiums « remise des prix »

Toutes les remises de prix effectuées sur des Grandes Epreuves Fédérales de la F.F.TRI. doivent se dérouler selon le protocole suivant.

Il y a deux types différents de remises de prix :

- les remises de prix "officielles" présentées immédiatement après l'arrivée
- les remises de prix "facultatives" présentées, dans une fonction sociale, quelques heures après l'arrivée

Dans tous les cas, le format, les procédures et les récompenses sont les mêmes.

I. Format.

1. L'aire de présentation doit être dépourvue de signalétique, sauf :

- les partenaires Officiels de la F.F.TRI.
- les partenaires Officiels de l'événement

2. Le fond de podium est au dimension (minimum) suivante

- 4 mètres de hauteur
- 4 mètres de largeur

3. La présentation du fond de podium doit être approuvée par la F.F.TRI.. Le fond de podium inclut :

- les partenaires Officiels de la F.F.TRI.
- les partenaires Officiels de l'événement

4. Le podium est composé de trois marches, chacune d'une superficie supérieure d'approximativement à un mètre sur un mètre.

- le sommet de la marche du centre est d'une hauteur d'un mètre
- le sommet de la marche de gauche (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de soixante quinze centimètres
- le sommet de la marche de droite (lorsque vous faites face au podium) est d'une hauteur de cinquante centimètres
- la face du podium est marqué avec les numéros suivants : '1' (la marche du centre), '2' (la marche de gauche) et '3' (la marche de droite)
- chaque numéro est d'une hauteur de 30 cm et dans la police de caractères Helvetica
- Le logo F.F.TRI. est placé sous le numéro 1

5. Un tapis rouge (dimension 1 mètre de largeur x 6 mètres de longueur) menant les athlètes au pied du podium, est placé au sol.

6. L'accès à la zone podium est réservée aux personnes accréditées : officiels, VIP et personnes de l'organisation ayant un rôle majeur. La Télévision et les photographes de presse sont placés dans une zone délimitée dans l'axe du podium (de préférence sur une estrade).

7. Le podium doit être clairement visible de la tribune des VIP.

II. La Procédure.

L'organisateur prévoit une aire ou un local d'attente adjacent au podium dans lequel les récipiendaires seront regroupés avant le démarrage du protocole

- 1. L'animateur annonce l'intitulé du podium « podium élite hommes, ou podium élite femmes...).**
- 2. L'animateur appelle 1 par 1 les athlètes qui se placent derrière la marche du podium correspondant à leur classement**
3. Quand tout le monde est en position, l'animateur annonce, "Les médailles seront remises aujourd'hui par Monsieur X /Madame X (en mentionnant le titre et la fonction). Les bouquets de fleurs seront remis aujourd'hui par Monsieur Y /Madame Y (en mentionnant le titre et la fonction).
4. Après une pause de 5 secondes, l'animateur continue, le Troisième est (le nom et prénom de l'athlète) de (Club) et/ou (pays)".
5. Une fois que son nom est appelé, le premier récipiendaire prend sa place sur la marche.
6. L'officiel remettant les médailles et le porteur de médailles s'approchent du podium. L'officiel place la médaille autour du cou du récipiendaire. Le porteur des bouquets de fleurs et l'officiel remettant le bouquet s'approchent du podium. L'officiel remet à l'athlète le bouquet. Après cela, le porteur et les officiels reculent de deux mètres pour offrir à la presse une vue claire du gagnant.
7. Après une pause de 5 secondes, l'animateur continue, le Deuxième est (le nom et prénom de l'athlète) de (Club) et/ou (pays)".
8. Une fois que son nom est appelé, le deuxième récipiendaire prend sa place sur la marche.
9. L'officiel remettant les médailles et le porteur de médailles s'approchent du podium. L'officiel place la médaille autour du cou du récipiendaire. Le porteur des bouquets de fleurs et l'officiel remettant le bouquet s'approchent du podium. L'officiel remet à l'athlète le bouquet
10. Après une pause de 5 secondes, l'animateur continue, le Premier et vainqueur de « titre de l'épreuve et catégorie » est (le nom et prénom de l'athlète) de (Club) et/ou (pays)".
11. Une fois que son nom est appelé, le vainqueur prend sa place sur la marche.
12. L'officiel remettant les médailles et le porteur de médailles s'approchent du podium. L'officiel place la médaille autour du cou du récipiendaire. Le porteur des bouquets de fleurs et l'officiel remettant le bouquet s'approchent du podium. L'officiel remet à l'athlète le bouquet
13. Après cela, le porteur et les officiels reculent de deux mètres pour offrir à la presse une vue claire du gagnant
14. En option, un magnum de champagne peut être offert à chacun des trois concurrents après que la cérémonie soit terminée.
15. Lorsque le champagne a été offert et la presse a eu le temps suffisant pour travailler, les porteurs, les officiels et les récipiendaires s'alignent de nouveau pour s'éloigner du podium.
- 16. Les concurrentes féminines recevront leurs récompenses avant les concurrents masculins.**

III. Remises des prix par les Officiels.

Deux officiels sont exigés, un pour les médailles et un pour les bouquets de fleurs.

1. L'officiel remettant les médailles et les fleurs est choisi parmi le rang le plus haut du CIO, du CNOSF, de l'ITU, de la F.F.TRI., du gouvernement, des collectivités territoriales et des représentants des sponsors de l'événement.
2. La Direction des Grandes Epreuves en consultation avec l'Opérateur veillent d'un commun accord au choix le plus approprié.
3. Lors de l'exposé de course, les athlètes sont informés de la conduite à tenir durant la cérémonie de remise des récompenses.
4. Si possible, les officiels remettant les récompenses aux athlètes féminins et aux athlètes masculins sont différents